

MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 FEVRIER 2014 à 18H30

Présents :

Yves LE BON Maire, ADRIEN Eliane, ALEXIS Marie-Pierre, ARGAUD Roland, CHABAL Claude, CHAPUS Simon, DESESTRES Philippe, PLANTIER Jean-Luc, REY Bénédicte, ROURE Solange.

Procuration : COSTE Sophie

Absents : ALLEGRE René, BERNARD Arnaud

Secrétaire de séance : CHABAL Claude

Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 17 décembre 2013, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le contrat souscrit auprès de DEXIA SOFCAP est arrivé à échéance au 31 décembre 2013. Il garantit les frais laissés à sa charge lors des accidents de service, maladie professionnelle, décès, longue maladie...des agents titulaires et stagiaires de la commune. Accord à l'unanimité du conseil municipal pour un renouvellement de ce contrat à compter du 01 janvier 2014 pour une durée de 4 ans.

INSCRIPTION D'ITINERAIRES DE RANDONNEE AU PDIPR

A la demande de l'ex Communauté de Communes des Boutières il est proposé de prendre une délibération pour inscrire plusieurs chemins ruraux de la commune (liste disponible en mairie) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR). L'objectif de cette démarche est d'améliorer la visibilité de l'offre de randonnée du territoire, de le pérenniser, de l'harmoniser avec l'ensemble du département de l'Ardèche et de bénéficier d'une assurance du département contre les incidents liés à la pratique. Il est également demandé de s'engager à ne pas aliéner en totalité ou en partie les itinéraires concernés, de proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement et de conserver le caractère public et ouvert des sentiers concernés. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de ces dispositions.

Concernant l'utilisation des véhicules motorisés (4x4 – motos, quads...) autres que ceux utilisés pour le besoin des exploitations forestières ou agricoles, le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient l'option d'autoriser le passage sur l'ensemble des chemins concernés. En cas d'abus avérés (vitesse, dégradations...), le conseil municipal envisagera en concertation avec VAL'EYRIEUX la pose de panneaux pour rappel des consignes de sécurité et d'utilisation.

BAIL AVEC L'OFFICE DE TOURISME

Accord à l'unanimité du conseil municipal pour le renouvellement du bail avec l'Office de Tourisme Intercommunal des Boutières pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction après accord du conseil municipal.

Pour rappel, le loyer reste inchangé : 100€/mois charges non comprises.

COVOITURAGE

En conseil municipal du 16 juillet 2012 les élus présents n'avaient pas souhaité adhérer au réseau des aires de covoiturage déployé par le département de l'Ardèche.

Par courrier du 23 janvier 2013 le directeur des routes départementales propose d'utiliser un parking existant où serait mise en place une signalisation spécifique prise en charge par le Conseil Général de l'Ardèche.

Le conseil municipal ne jugeant pas de l'intérêt court terme de cette démarche décide de ne pas donner suite pour l'instant mais reste à l'écoute d'usagers éventuels pour favoriser cette pratique.

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS

Afin d'autoriser le recrutement de contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins saisonniers ou pour un accroissement temporaire d'activités Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour prendre une délibération afin de l'autoriser à signer ce type de contrats.

Accord à l'unanimité des conseillers présents.

CREZENOUX : APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION

La propriété de Mme ELEVE Marie Louise étant mise à la vente à Crézenoux le Haut, le conseil municipal décide d'appliquer son droit de préemption sur la parcelle AE279 de 200m² qui sert de stationnement aux véhicules des habitants de ce quartier.

Le prix de 20€/m² sera proposé à la famille.

DEBAT AUTOUR DE LA PREPARATION DES BUDGETS 2014

Monsieur le Maire propose aux élus présents d'avoir une première discussion sur les projets urgents susceptibles d'être inscrits aux budgets 2014 et votés lors du prochain conseil municipal planifié le 11 mars 2014 à 18h30.

Les projets ci-dessous sont bien entendu à valider définitivement selon l'obtention ou pas des subventions associées et après consensus des élus.

Les montants inscrits sont seulement des estimations.

Seconde tranche de l'assainissement de Valamas : montant de 420.000 € HT

A ce titre, le conseil municipal décide de prendre une délibération pour solliciter le Conseil Général pour une subvention sur les crédits de Terres d'Eau car il s'avère que l'agence de l'eau ne subventionnera pas ce projet au niveau des aides annoncées.

Toiture bâtiment du Pont : 100.000€

Travaux de voirie (consultation par VAL'EYRIEUX) : 70.000€

Murs : 30.000€

Aménagement du carrefour du Cadet : 20.000€ HT

Pont de Taussac (élargissement) : 20.000€

Eaux pluviales de Bouillac (terrain et travaux) : 10.000€

2 défibrillateurs (stade et salles du Pont) : 4000€ TTC dont 2000€ subventionnés

Classes de découvertes des 2 écoles primaires : 44€/enfant soit 4400€
Porte pour le local de l'office de tourisme : 3000€
Une semaine de Tremplin Insertion pour débroussaillage : 2035€ TTC
Fauteuil amphibie pour personnes à mobilité réduite : 1700€ HT

A noter qu'une réflexion devra également être engagée pour l'achat d'une tondeuse ou la sous-traitance de ce type de travaux car notre équipement actuel est à remplacer.

QUESTIONS DIVERSES

Remerciements pour la subvention annuelle :

des « chemins oubliés »
de « l'Age d'or »

Demande de subventions :

PRO FAMILLES ADMR : avis défavorable - ce n'est pas une structure locale
Restos du cœur de l'Ardèche : avis défavorable - ce n'est pas une structure locale
MFR Saint Laurent de Chamousset : avis défavorable du conseil
BTP CFA Loire : avis défavorable du conseil
Prévention Routière : 80€ - accord du conseil car intervention dans les écoles
Les Amis de Rochebonne pour le salon du livre 2014 : 1000€ – accord du conseil

Propriété M et Mme BOISSY Bernard la Teyre :

M. et Mme BOISSY souhaitent acquérir une petite parcelle située en limite de leur terrain cadastré sous le n° 619 afin de procéder à la construction d'un garage attenant à leur maison. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe à cette transaction. Un document d'arpentage sera établi afin de déterminer la surface à vendre. Les frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge de M et Mme BOISSY Bernard. Le prix sera fixé après connaissance de la surface à céder.

La séance est levée à 20h45.